

Entente administrative entre
le ministère des Ressources naturelles du Canada et
le ministère des Ressources naturelles du Québec

Programme d'assistance financière aux propriétaires
de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998
et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain

Rapport annuel
2000-2001

**Entente administrative entre
le ministère des Ressources naturelles du Canada et
le ministère des Ressources naturelles du Québec**



**Programme d'assistance financière aux propriétaires
de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998
et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain**

Rapport annuel
2000-2001

Pour obtenir des renseignements additionnels ou un exemplaire de ce document, communiquer avec :

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

Service aux citoyens

5700, 4^e Avenue Ouest, B 302

Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-8600

Sans frais : 1 866 CITOYEN (1 866 248-6936)

Télécopieur : (418) 643-0720

Internet : www.mrn.gouv.qc.ca

Courriel : service.citoyens@mrn.gouv.qc.ca

RESSOURCES NATURELLES CANADA

Service canadien des forêts

Centre de foresterie des Laurentides

Service des communications

1055, rue du PEPS, C.P. 3800

Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 648-5788

Internet : www.cfl.scf.rncan.gc.ca

Photos de la page couverture : Louise Innes

Le texte de cette publication est disponible sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles du Québec.

L'édition de ce document a été financée par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, 2001

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

ISBN : 2-550-38527-6

ISSN : 1496-7774

ISSN en ligne : 1499-7428

Code de diffusion : 2001-3084

 Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

This publication is also available in English upon request.

Distribution Code : 2001-3085



Table des matières

Introduction.....	5
1. Les programmes d'aide aux propriétaires de boisés sinistrés	7
1.1 L'entente NPGP originale et son administration.....	7
1.2 Modifications de l'entente NPGP	8
2. Réalisations 2000-2001	9
2.1 Éléments de programme n° 1	9
2.1.1 Conseils, information et formation.....	9
2.1.2 Soutien à l'exécution	10
2.1.3 Étude et développement des connaissances	14
2.1.4 Divers.....	14
2.2 Éléments de programme n° 2	15
2.2.1 Frais d'administration	15
2.2.2 Les intérêts acquis sur les placements	15
3. Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001	17
4. Conclusion	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contribution respective des gouvernements du Canada et du Québec au financement des programmes Verglas	7
Tableau 2 : Dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP en 2000-2001	9
Tableau 3 : Prévisions et réalisations pour l'exercice 2000-2001	11
Tableau 4 : Dépenses encourues au cours de l'exercice 2000-2001 selon les agences et les éléments du programme	12
Tableau 5 : Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées selon les agences et les types de travaux	13
Tableau 6 : Dépenses encourues pour l'ouverture de dossiers, l'élaboration des plans de récupération, le martelage et les coupes de récupération partielle	13
Tableau 7 : Frais d'administration et de vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2000-2001	15
Tableau 8 : Cumul des dépenses consenties en 1999-2000 et en 2000-2001 dans le cadre du programme NPGP	17
Tableau 9 : Nombre de dossiers ouverts et superficies traitées selon les agences et les types de travaux Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001	17
Tableau 10 : Frais d'administration et de vérification opérationnelle Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001	17
Tableau 11 : Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001	18
Tableau 12 : Bilan des dépenses en 1999-2000 et en 2000-2001 selon les agences et les activités	19



Introduction

Après la tempête de verglas de janvier 1998, des programmes spéciaux d'assistance financière ont été instaurés afin d'aider les propriétaires à remettre en état leurs boisés lourdement endommagés par ce sinistre. Une entente administrative entre le ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCa) et le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) a notamment permis de mettre sur pied le *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain* (NPGP). Ce document constitue le deuxième rapport annuel sur les activités réalisées dans le cadre de ce programme.

1. Les programmes d'aide aux propriétaires de boisés sinistrés

Le programme NPGP est l'un des trois programmes spéciaux créés pour venir en aide aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de 1998. Il s'adresse plus spécifiquement à ceux d'entre eux qui ne tirent pas leur principale source de revenus de la forêt. Les deux autres sont destinés, l'un aux agriculteurs qui possèdent un boisé, l'autre aux propriétaires forestiers qui tirent leur principale source de revenus de l'exploitation forestière. Le MRN, qui est responsable de la coordination de ces trois programmes, s'associe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre de celui destiné aux agriculteurs. Ce sont les agences régionales de mise en valeur des forêts privées des Bois-Francs, de la Chaudière, de l'Estrie, des Laurentides, de la Montérégie et de l'Outaouais qui sont chargées de la mise en oeuvre des programmes. Elles assurent la formation et accréditent les conseillers forestiers qui interviennent auprès des propriétaires sinistrés. Les programmes Verglas sont financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial (tableau 1).

Tableau 1 : Contribution respective des gouvernements du Canada et du Québec au financement des programmes Verglas

Clientèle	Répartition du financement Fédéral	Provincial	En vertu de
Producteurs agricoles propriétaires d'un boisé (PGP) ¹	90 % ²	10 %	Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Propriétaires forestiers qui tirent leur revenu principal de la forêt (PGP) ¹	90 % ²	10 %	Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Propriétaires forestiers qui ne tirent pas leur revenu principal de la forêt (NPGP) ³	50 %	50 %	Entente administrative entre RNCan et le MRN

1. PGP : principal gagne-pain

2. Selon le niveau des dépenses provinciales par habitant, la contribution fédérale peut représenter jusqu'à 90 % des dépenses.

3. NPGP : non principal gagne-pain

1.1 L'entente NPGP originale et son administration

Le programme NPGP a été mis sur pied pour aider les propriétaires de boisés qui ont été affectés par la tempête de verglas de 1998, mais qui n'ont pas droit à l'assistance prévue en vertu des accords

d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) parce que les activités forestières et agricoles ne constituent pas leur principale source de revenus. Il résulte d'une entente que les gouvernements du Canada et du Québec ont signée en août 1999. Un comité d'administration RNCan-MRN a été créé pour en assurer le suivi. Ce programme bénéficie

d'une enveloppe budgétaire de 34 M\$, financée à parts égales par les deux gouvernements.

Le programme comporte deux volets: le premier, éléments de programme n° 1, couvre les activités et les services offerts aux propriétaires et le second, éléments de programme n° 2, l'assistance financière accordée aux six agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour leur permettre d'administrer le programme.

1.2 Modifications de l'entente NPGP

En 1999-2000, le programme NPGP a permis d'offrir des services-conseils à plus de 3 000 propriétaires et d'entreprendre la remise en état de quelque 640 ha de forêts privées. On n'a alors déboursé que 2,81 M\$, soit 54 % des montants prévus, notamment parce que les travaux couverts par le programme ne permettaient pas d'assurer pleinement la remise en état des boisés endommagés. À la suite de consultations effectuées auprès des agences et des conseillers forestiers, les gouvernements du Canada et du Québec se sont entendus pour modifier certains des paramètres du programme afin de mieux combler les besoins exprimés par les propriétaires et leurs représen-

tants. Le 12 avril 2001, RNCan et le MRN signaient donc l'entente administrative amendée de manière à permettre la réalisation d'un plus large éventail de travaux, dont la restauration de jeunes peuplements, la préparation de terrain, le reboisement, la voirie forestière et le rabattage des débris dans les corridors routiers pour favoriser la remise en production des boisés lourdement endommagés. Depuis 2001, on accorde également une aide financière pour permettre aux propriétaires de boisés d'appliquer des mesures d'atténuation particulières pour préserver certaines composantes de la biodiversité.

De plus, la nouvelle entente a permis de majorer les sommes accordées pour la coupe de récupération partielle, qui sont passées de 275 \$ / ha à 485 \$ / ha. Les nouveaux montants correspondent davantage aux coûts réels engendrés par les travaux sylvicoles requis dans les peuplements endommagés par le verglas, ce qui encourage les propriétaires à les effectuer. Par souci d'équité, on a appliqué les nouveaux taux aux travaux réalisés depuis l'entrée en vigueur de l'entente initiale et l'on a fixé au 3 novembre 2000 la date limite pour la soumission des demandes d'admissibilité aux programmes.

2. Réalisations 2000-2001

Le bilan du *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain* pour l'exercice financier 2000-2001 fait état des dépenses associées aux différentes activités ainsi que des montants additionnels versés aux propriétaires et aux conseillers forestiers à la suite de la modification de l'entente administrative.

Lors de la signature de la programmation annuelle, on avait prévu des dépenses de 7,71 millions de dollars pour 2000-2001. En réalité, les déboursés se sont chiffrés à 4,48 M\$, soit 2,24 M\$ pour chacun des deux gouvernements (tableau 2) et 58 % des montants prévus (tableau 3).

Comme ce fut le cas lors de l'exercice 1999-2000, les agences les plus actives ont été celles de l'Estrie et de la Montérégie (tableau 4), dont les deux territoires ont été particulièrement endommagés par le verglas de 1998.

Tableau 2: Dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP en 2000-2001

Dépenses totales	
4 480 941,75 \$	
Répartition des dépenses entre les deux gouvernements	
Fédéral	Provincial
2 240 470,88 \$	2 240 470,88 \$

2.1 Éléments de programme n° 1

Ce premier volet du programme couvre les activités liées au développement et au transfert des connaissances, les services-conseils aux propriétaires, le soutien à l'exécution des travaux de restauration des boisés et les activités liées au suivi et à l'évaluation du programme.

2.1.1 Conseils, information et formation

Au cours de l'exercice 2000-2001, des sessions de formation ont été offertes aux conseillers forestiers et aux propriétaires.

Sessions de formation pour les conseillers forestiers

- * En collaboration avec les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, le MRN a organisé des sessions de formation auxquelles tous les conseillers forestiers accrédités ont participé. Ces sessions étaient axées sur l'évaluation des dommages et sur les travaux de restauration des jeunes peuplements endommagés par le verglas, qui exigent un savoir-faire particulier. Le Ministère et les agences voulaient ainsi s'assurer que les conseillers seraient en mesure d'offrir aux propriétaires concernés tout le soutien technique nécessaire dont ils ont besoin.
- * Par ailleurs, des personnes ressources du MRN, du ministère de l'Environnement (MENV) et de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) ont fait la tournée des six agences concernées pour offrir aux conseillers forestiers une formation spécifique sur le maintien de la biodiversité, l'un des objectifs clés du programme Verglas. Lors de ces rencontres, les spécialistes ont donné aux conseillers forestiers les connaissances requises pour leur permettre d'élaborer des plans de récupération des bois en perdition ou de restauration des jeunes peuplements respectueux de la biodiversité.
- * On a enfin offert aux conseillers une session de formation sur la biodégradation des bois

par les champignons de coloration et de carie afin de mieux les outiller pour dispenser des services-conseils aux propriétaires. On sait, en effet, que les dommages subis par les arbres lors du verglas peuvent favoriser la prolifération des agents pathogènes. Il est donc important que les conseillers forestiers comprennent bien le processus de biodégradation des bois pour bien établir les priorités de récolte des arbres endommagés.

Formations destinées aux propriétaires

Au cours de la première année d'application des programmes Verglas, on a offert aux propriétaires de boisés diverses sessions de formation. Celles-ci visaient à permettre aux propriétaires de faire face à cette situation catastrophique. L'année suivante, on a à nouveau offert plusieurs de ces sessions à la demande des propriétaires qui voulaient en savoir plus, notamment sur :

- * l'affûtage et l'entretien de la scie mécanique ;
- * l'abattage directionnel sécuritaire ;
- * le mesurage, le façonnement et le classement des bois ;
- * la mise en marché des bois récupérés à la suite du verglas de 1998 ;
- * la fiscalité et la comptabilité forestière applicables en cas de pertes consécutives à des catastrophes naturelles.

Les dépenses associées aux activités de formation ont largement dépassé les prévisions (206 %) (tableau 3). Cet écart important s'explique surtout par l'ajout d'activités de formation à l'intention des conseillers forestiers.

Du côté du développement de l'expertise technique, les dépenses ont été essentiellement encourues par le MRN surtout dans le cadre de travaux de recherche. Le Ministère a notamment installé un dispositif de suivi des peuplements endommagés afin de cueillir des données qui permettront de mieux évaluer, d'une part, la capacité de rétablissement des peuplements après une catastrophe naturelle et, d'autre part, les conséquences de tels désastres à plus long terme.

2.1.2 Soutien à l'exécution

Ce volet du programme couvre les services-conseils et l'assistance technique offerts aux propriétaires par les conseillers forestiers ainsi que

les travaux d'aménagement forestier effectués pour remettre les boisés en état. À la suite de la modification de l'entente, les montants accordés pour l'ouverture de dossiers, l'élaboration de plans de récupération, le martelage des tiges à récupérer ainsi que la coupe de récupération partielle ont été majorés. En 2000-2001, tout comme en 1999-2000, l'écart entre les prévisions et les dépenses a été parfois important pour cette catégorie d'activités.

Au cours de l'exercice 2000-2001, 2 476 dossiers ont été traités (tableau 5). L'ouverture de dossiers a amené des dépenses de 169 477,84 \$, soit 150 % du montant prévu. Cet écart doit être attribué à l'ouverture de nouveaux dossiers plus nombreux que prévu. De ces dépenses, environ 35 % sont imputables à la majoration des sommes consenties rétroactivement à la suite de la modification de l'entente (ajustement du taux de 25 \$ à 40 \$) (tableau 6) et le reste a été versé pour les ouvertures de dossiers réalisées après l'adoption de la modification au taux de 40 \$.

Les services-conseils offerts en vue de préserver la biodiversité ont amené des déboursés de beaucoup supérieurs à ce qui avait été prévu, quoique relativement peu importants (13 245 \$). Soulignons qu'il est très difficile de prévoir le nombre de dossiers dans lesquels ces services seront requis et, conséquemment, de prévoir les dépenses qui seront associées à ces services.

Comme le verglas de 1998 a profondément modifié de nombreux boisés, le programme prévoit une aide financière pour les propriétaires qui désirent mettre leur plan d'aménagement forestier (PAF) à jour pour orienter leurs travaux d'aménagement de façon optimale. Jusqu'à maintenant, peu de propriétaires se sont prévalus de cet élément du programme et, conséquemment, on a dépensé à ce chapitre moins de 5 500 \$, soit 24 % des montants prévus (tableaux 3 et 4).

Les propriétaires de boisés endommagés peuvent bénéficier d'un suivi forestier, c'est-à-dire d'une deuxième visite de leur conseiller forestier à la suite de laquelle ils peuvent prendre des décisions plus éclairées quant à l'aménagement de leur propriété forestière. Ce suivi est d'autant plus important que plusieurs propriétaires ont été très conservateurs dans leur approche d'intervention et que certains arbres initialement laissés sur pied ont pu dépérir dans les années qui ont suivi le

Tableau 3 : Prévisions et réalisations pour l'exercice 2000-2001

	Prévisions	Dépenses	Pourcentage de réalisation
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1			
1.1 Conseils, information et formation			
<i>Formation</i>	69 860,00 \$	143 717,65 \$	206 %
<i>Développement</i>	69 388,00 \$	74 912,45 \$	108 %
1.2 Soutien à l'exécution			
<i>Services-conseils</i>			
Ouverture de dossiers	112 886,00 \$	169 477,84 \$	150 %
Évaluation sommaire des dommages	614 000,00 \$	643 541,88 \$	105 %
Évaluation sommaire des jeunes peuplements		35 910,81 \$	
Plan de récupération	491 171,00 \$	651 748,91 \$	133 %
Plan de restauration	239 800,00 \$	56 201,21 \$	23 %
Expertise biodiversité	2 700,00 \$	13 244,57 \$	491 %
Mise à jour du PAF	22 755,00 \$	5 475,19 \$	24 %
Rapport d'exécution	408 500,00 \$	138 315,84 \$	34 %
Suivi forestier	19 200,00 \$	4 221,42 \$	22 %
<i>Assistance technique</i>			
Martelage des tiges à récupérer	668 975,00 \$	645 809,02 \$	97 %
Martelage des contours	3 700,00 \$	6 988,35 \$	189 %
Martelage des tiges d'avenir	331 500,00 \$	125 745,34 \$	38 %
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>			
Coupe de récupération partielle	1 853 507,00 \$	777 851,50 \$	42 %
Coupe de récupération totale	116 250,00 \$	50 274,00 \$	43 %
Rabattage des débris dans les corridors routiers	3 575,00 \$	0,00 \$	0 %
Préparation de terrain	198 000,00 \$	15 428,00 \$	8 %
Mise en terre de plants	47 450,00 \$	1 913,38 \$	4 %
Remise en état des jeunes peuplements	665 000,00 \$	202 692,00 \$	30 %
Voirie forestière	82 575,00 \$	20 034,30 \$	24 %
Mesures d'atténuation biodiversité	6 000,00 \$	0,00 \$	0 %
Remboursement de la TPS au propriétaire	0,00 \$	1 931,79 \$	
Remboursement de la TVQ au propriétaire	0,00 \$	3 127,92 \$	
1.3 Étude et développement des connaissances			
<i>Biodiversité</i>	146 960,00 \$	157 611,00 \$	107 %
1.4 Divers			
<i>Suivi et évaluation</i>	683 516,00 \$	191 126,32 \$	28 %
<i>Vérification opérationnelle</i>	237 845,00 \$	86 169,18 \$	36 %
<i>Autres activités</i>	0,00 \$	17 507,09 \$	
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2			
<i>Frais d'administration</i>	615 415,00 \$	262 265,76 \$	43 %
TOTAL	7 710 528,00 \$	4 503 242,72 \$	58 %
<i>Intérêts acquis sur les placements¹</i>	0,00 \$	-22 300,97 \$	
GRAND TOTAL	7 710 528,00 \$	4 480 941,75 \$	58 %

1. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

**Tableau 4: Dépenses encourues au cours de l'exercice 2000-2001
selon les agences et les éléments du programme**

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	MRN	TOTAL
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1								
1.1 Conseils, information et formation								
<i>Formation</i>	9 690,92 \$	10 541,58 \$	61 271,05 \$	8 957,74 \$	48 535,35 \$	4 721,01 \$	0,00 \$	143 717,65 \$
<i>Développement</i>	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	74 912,45 \$	74 912,45 \$
1.2 Soutien à l'exécution								
<i>Services-conseils</i>								
Ouverture de dossiers	17 708,10 \$	19 945,34 \$	50 064,63 \$	19 721,04 \$	45 779,95 \$	16 258,78 \$	s.o.	169 477,84 \$
Évaluation sommaire des dommages	55 752,62 \$	74 961,79 \$	198 797,71 \$	95 010,65 \$	128 448,42 \$	90 570,69 \$	s.o.	643 541,88 \$
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	805,18 \$	1 552,84 \$	17 265,25 \$	8 316,31 \$	6 763,47 \$	1 207,76 \$	s.o.	35 910,81 \$
Plan de récupération	80 143,67 \$	48 178,22 \$	263 027,67 \$	18 904,36 \$	213 727,95 \$	27 767,04 \$	s.o.	651 748,91 \$
Plan de restauration	5 946,79 \$	3 220,70 \$	19 335,70 \$	13 377,41 \$	10 317,74 \$	4 002,87 \$	s.o.	56 201,21 \$
Expertise biodiversité	143,78 \$	0,00 \$	375,00 \$	0,00 \$	12 582,01 \$	143,78 \$	s.o.	13 244,57 \$
Mise à jour du PAF	-40,26 \$	0,00 \$	1 564,34 \$	0,00 \$	2 645,58 \$	1 305,53 \$	s.o.	5 475,19 \$
Rapport d'exécution	15 585,89 \$	12 969,07 \$	68 014,28 \$	11 239,67 \$	26 558,12 \$	3 948,81 \$	s.o.	138 315,84 \$
Suivi forestier	0,00 \$	644,14 \$	2 542,05 \$	0,00 \$	1 035,23 \$	0,00 \$	s.o.	4 221,42 \$
<i>Assistance technique</i>								
Martelage des tiges à récupérer	62 463,18 \$	39 489,23 \$	205 784,33 \$	25 943,89 \$	272 286,03 \$	39 842,36 \$	s.o.	645 809,02 \$
Martelage des contours	612,51 \$	817,83 \$	2 613,37 \$	0,00 \$	2 944,64 \$	0,00 \$	s.o.	6 988,35 \$
Martelage des tiges d'avenir	6 694,46 \$	517,61 \$	21 912,26 \$	79 539,79 \$	11 387,48 \$	5 693,74 \$	s.o.	125 745,34 \$
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>								
Coupe de récupération partielle	94 374,00 \$	88 435,50 \$	430 064,00 \$	0,00 \$	143 541,00 \$	21 437,00 \$	s.o.	777 851,50 \$
Coupe de récupération totale	6 510,00 \$	8 229,00 \$	28 845,00 \$	0,00 \$	6 690,00 \$	0,00 \$	s.o.	50 274,00 \$
Rabattage des débris dans les corridors routiers	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Préparation de terrain	7 260,00 \$	4 818,00 \$	206,50 \$	0,00 \$	3 143,50 \$	0,00 \$	s.o.	15 428,00 \$
Mise en terre de plants	0,00 \$	1 800,63 \$	112,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	1 913,38 \$
Remise en état des jeunes peuplements	14 031,50 \$	12 103,00 \$	33 715,50 \$	133 133,00 \$	2 394,00 \$	7 315,00 \$	s.o.	202 692,00 \$
Voirie forestière	1 150,55 \$	4 499,07 \$	10 928,58 \$	0,00 \$	1 016,50 \$	2 439,60 \$	s.o.	20 034,30 \$
Mesures d'atténuation biodiversité	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Remboursement de la TPS au propriétaire	610,98 \$	0,00 \$	136,20 \$	1 184,61 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	1 931,79 \$
Remboursement de la TVQ au propriétaire	700,44 \$	0,00 \$	156,21 \$	2 271,27 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	3 127,92 \$
1.3 Étude et développement des connaissances								
<i>Biodiversité</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	157 611,00 \$	157 611,00 \$
1.4 Divers								
<i>Suivi et évaluation</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	191 126,32 \$	191 126,32 \$
<i>Vérification opérationnelle</i>	20 306,84 \$	8 057,06 \$	25 819,91 \$	2 027,50 \$	27 414,65 \$	2 543,22 \$	s.o.	86 169,18 \$
<i>Autres activités</i>	1 002,29 \$	1 337,97 \$	4 285,36 \$	7 933,77 \$	0,00 \$	2 947,70 \$	s.o.	17 507,09 \$
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2								
<i>Frais d'administration</i>	35 686,78 \$	18 884,62 \$	69 728,97 \$	33 541,99 \$	63 026,30 \$	41 397,10 \$	s.o.	262 265,76 \$
TOTAL	437 140,22 \$	361 003,20 \$	1 516 566,62 \$	461 103,00 \$	1 030 237,92 \$	273 541,99 \$	423 649,77 \$	4 503 242,72 \$
<i>Intérêts acquis sur les placements</i> ²	-11 840,73 \$	-3 057,91 \$	-831,99 \$	0,00 \$	-6 570,34 \$	0,00 \$	0,00 \$	-22 300,97 \$
GRAND TOTAL	425 299,49 \$	357 945,29 \$	1 515 734,63 \$	461 103,00 \$	1 023 667,58 \$	273 541,99 \$	423 649,77 \$	4 480 941,75 \$

1. s.o. : sans objet

2. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

Tableau 5 : Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées selon les agences et les types de travaux

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	TOTAL
Dossiers ouverts (n ^{bre})	257	279	703	357	584	296	2 476
Martelage (ha)	431,8	234,4	1 249,2	173,5	1 684,0	263,1	4 036,0
Coupe de récupération partielle (ha)	158,0	136,1	781,4	0	293,1	44,2	1 412,8
Coupe de récupération totale (ha)	43,4	54,9	192,3	0	44,6	0	335,2

Tableau 6 : Dépenses encourues pour l'ouverture de dossiers, l'élaboration des plans de récupération, le martelage et les coupes de récupération partielle

Activité	Dépenses totales pour l'activité	Dépenses liées à la majoration ¹	Pourcentage des dépenses attribuable à la majoration	Montants prévus pour la majoration à la programmation 2000-2001 ²
Ouverture de dossiers	169 477,84 \$	59 759,31 \$	35 %	68 431,00 \$
Élaboration des plans de récupération	651 748,91 \$	83 546,24 \$	13 %	99 026,00 \$
Martelage	645 809,02 \$	51 595,32 \$	8 %	63 980,00 \$
Coupes de récupération partielle	777 851,50 \$	92 59 3,00 \$	12 %	148 197,00 \$

1. Ces montants sont inclus dans les dépenses totales pour l'activité.

2. Montants estimés présentés à l'annexe de la programmation pour l'exercice financier 2000-2001.

verglas. Malgré tout, les propriétaires ont peu fait appel aux services de suivi en 2000-2001 et les dépenses à ce chapitre (4 200 \$) ont été inférieures à la prévision (tableau 3).

Toutefois, les écarts les plus importants entre les prévisions et les dépenses réelles sont associés aux activités liées à la restauration des jeunes peuplements (Plan de restauration, Martelage des tiges d'avenir et Remise en état des jeunes peuplements). Quel que soit l'âge du peuplement, c'est l'évaluation des dommages qui détermine si le propriétaire peut bénéficier ou non de l'aide offerte pour la remise en état des boisés. On a donc jugé qu'il était primordial d'offrir aux conseillers forestiers tout le soutien technique requis pour faire cette évaluation. En 2000-2001, c'est sur le territoire de l'agence des Laurentides qu'on a effectué la majeure partie des travaux en vue de la remise en état des jeunes peuplements (près de 66 % des dépenses des agences à ce chapitre) (tableau 4).

En 2000-2001, les agences et les conseillers forestiers se sont efforcés de terminer l'évaluation des dommages et la planification des travaux de restauration des boisés. Contrairement à ce qui s'était passé en 1999-2000, les dépenses consenties pour l'élaboration des plans de récupération ont dépassé les prévisions (133 %) pour se chiffrer à 652 000 \$. Soulignons toutefois que 13 % de ce

montant représentent la majoration des sommes accordées (tableau 6).

Au cours de l'exercice 2000-2001, les dépenses encourues pour la réalisation de travaux de restauration des boisés endommagés ont totalisé près de 1 075 000 \$, dont 91 % pour les coupes de récupération partielle et la remise en état des jeunes peuplements. Le martelage a donc eu beaucoup d'importance puisqu'il précède tous les travaux de récolte. Cette activité a entraîné des déboursés totaux de près de 646 000 \$, dont 8 % sont liés à la majoration du montant accordé, qui a été porté à 130 \$ / ha (tableau 6). Au cours de l'exercice 2000-2001, on a accordé près de 778 000 \$ aux propriétaires qui avaient effectué des coupes de récupération partielle. L'aide prévue a été augmentée de 275 \$ / ha à 485 \$ / ha. Ainsi, 12 % des dépenses associées à la coupe de récupération partielle sont liées à la majoration (tableau 6).

Les dépenses associées aux autres travaux d'aménagement ont été beaucoup moins importantes. Par exemple, on a versé 50 275 \$ pour les coupes de récupération totale, ou 43 % du montant prévu (tableau 3). Soulignons que la coupe de récupération totale demeure une intervention de dernier recours, car les propriétaires et les conseillers préfèrent conserver un peuplement résiduel lorsque c'est faisable ; c'est ce qui explique

que moins de 5 % des sommes versées aux propriétaires le soient pour ce type de traitement.

Pour ce qui est des activités de préparation de terrain et de mise en terre de plants, la dépense réelle est de beaucoup inférieure à la prévision. À nouveau, il faut rappeler que les modifications à l'entente n'ont pu être apportées qu'en mai 2000, ne permettant pas la mise en terre de plants pour cette saison. Il n'a pas été possible de faire produire des plants pour les saisons de mise en terre 2000 et 2001 en raison des délais nécessaires pour la cueillette et la stratification des semences et pour l'ensemencement. Des plants feuillus seront produits pour la saison de mise en terre de 2002. Cependant, les bureaux régionaux de Forêt Québec ont pu allouer un certain nombre de plants résineux pour la mise en terre de 2001 et une évaluation est actuellement en cours afin d'estimer le nombre de plants résineux qui pourront être alloués en 2002. Ainsi, comme la préparation de terrain s'effectue généralement à l'automne précédant la mise en terre, certains travaux ont été réalisés à l'automne 2000 et par conséquent facturés en 2000-2001. Cependant, la mise en terre s'effectuant au mois de mai, nous prévoyons que les dépenses, pour cette activité, seront engagées au cours de l'exercice 2001-2002.

Lors de la modification de l'entente fédérale-provinciale, on a ajouté la voirie forestière à la liste des travaux admissibles afin de permettre aux propriétaires d'accéder aux peuplements endommagés pour y récupérer les bois en perdition. Seuls les travaux réalisés après cet amendement sont admissibles à une aide financière. En 2000-2001, les dépenses encourues pour défrayer cette activité n'ont totalisé que 24 % des prévisions (tableau 3).

Les modifications apportées à l'entente ont aussi permis l'ajout des activités suivantes : Rabatage des débris dans les corridors routiers, Mesures d'atténuation biodiversité et Remboursement de la TPS et de la TVQ au propriétaire. Pour ce qui est des deux premières activités, aucune dépense n'a été enregistrée. Cependant, quelques propriétaires se sont prévalus du remboursement des taxes de vente (tableaux 3 et 4).

Finalement, le rapport d'exécution permet au conseiller forestier d'évaluer la qualité des travaux réalisés chez un propriétaire. Le conseiller

doit s'assurer que les travaux sont conformes aux normes établies dans le programme. Le rapport d'exécution fait donc état de la qualité des travaux et constitue la pièce venant appuyer la demande de paiement au propriétaire. Au cours de l'exercice 2000-2001, on a versé 138 315 \$ aux conseillers qui ont vérifié la conformité des travaux réalisés sur quelque 1 450 ha. Ce montant ne totalise que 34 % de celui qui avait été prévu (tableau 3).

2.1.3 Étude et développement des connaissances

Cette rubrique comprend diverses actions relatives au maintien de la biodiversité dans le cadre des programmes Verglas et plus particulièrement celles liées à la production des avis contenant les mesures d'atténuation.

La remise en état des boisés qui comptent parmi les plus riches au Québec en matière de biodiversité pose un défi intéressant. Ces forêts abritent la plupart de nos espèces animales et végétales menacées ou vulnérables, plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que de nombreux habitats fauniques. Au cours de cet exercice financier, près de 400 avis ont été émis par le MENV, la FAPAQ et le MRN. Les mesures d'atténuation incluses dans ces avis visent donc à assurer la conservation de ces éléments particuliers de la biodiversité. Ces mesures doivent être intégrées dans les plans de récupération des bois en perdition ou de restauration des jeunes peuplements et être respectées lors du martelage et de la réalisation des travaux d'aménagement. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, on a encouru des dépenses de près de 158 000 \$ pour la préparation de ces avis, soit à peu près ce qui avait été prévu (tableau 3).

2.1.4 Divers

Cette rubrique comprend le suivi et l'évaluation du programme, les activités de vérification opérationnelle et toutes autres activités convenues par le comité d'administration de l'entente. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, plus de 191 000 \$ ont été affectés au suivi administratif ainsi qu'au développement et à l'amélioration du système informatique de gestion du programme, ce qui est moindre que ce qui avait été estimé (28 % des prévisions) (tableau 3). Dans cette rubrique se retrouvent aussi les dépenses associées au

budget de recherche pour le projet *Dommages dus au verglas et entaillage : développement d'un indice écophysiological de vitalité*. Les résultats attendus de ce projet, conjugués aux résultats attendus des projets de suivis réalisés par le MRN, permettront d'obtenir un meilleur portrait de l'état de santé des forêts sinistrées.

Les frais de vérification opérationnelle des agences correspondent à 36 % des montants prévus. Ces frais sont associés à la vérification des activités réalisées par les conseillers forestiers et à la vérification des travaux exécutés sur le terrain. Ils correspondent à 2,42 % des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires et se situent au-dessous du seuil prévu de 5 % (tableau 7). Les rapports de vérification opérationnelle des agences font état de la conformité des activités réalisées avec les attentes signifiées pour le programme NPGP. Dans les quelques cas où les travaux ont été jugés non conformes, un rapport a été envoyé aux conseillers forestiers concernés et les actions en faute ont été reprises par les conseillers. En raison des modifications apportées au programme et à l'évolution des normes, les agences et le MRN ont offert un soutien technique aux conseillers forestiers.

Le point Autres activités couvre essentiellement les dépenses que les agences ont consenties pour annoncer les modifications au programme. Au moment d'établir la programmation pour 2000-2001, aucun montant n'était prévu pour ces

activités. Cependant, des dépenses de l'ordre de 17 500 \$ ont été engagées à la suite de l'annonce des modifications apportées à l'entente.

2.2 Éléments de programme n° 2

Ce volet couvre l'aide financière versée aux agences pour l'administration du programme. On y traite des intérêts acquis sur les placements.

2.2.1 Frais d'administration

Au cours de l'année 2000-2001, les frais d'administration avant ajustement se sont chiffrés à 43 % des montants prévus et à 5,91 % des dépenses des agences (tableaux 3 et 7). Lorsqu'elles établissent leurs prévisions annuelles, les agences se réservent habituellement un montant équivalent à 15 % des dépenses prévues. Or, comme les dépenses ont généralement été inférieures aux prévisions, il est normal que les frais d'administration aient été moindres.

2.2.2 Les intérêts acquis sur les placements

Les intérêts acquis par les agences sont les sommes qu'elles retirent lorsqu'elles placent les avances qui leur sont versées dans une institution financière. Aux termes des ententes conclues entre le MRN et les agences, ces intérêts sont déduits des frais administratifs qui leurs sont remboursés (tableaux 4 et 7).

Tableau 7: Frais d'administration et de vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2000-2001

	Montant	Pourcentage
Dépenses totales des agences	4 057 291,98 \$	
Sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires	3 559 708,08 \$	
Frais d'administration	262 265,76 \$	
Intérêts acquis sur les placements	-22 300,97 \$	
Frais administratifs ajustés ¹	239 964,79 \$	5,91 %
Vérification opérationnelle ²	86 169,18 \$	2,42 %

1. Le pourcentage des frais administratifs ajustés est calculé sur les dépenses totales des agences.

2. Le pourcentage des frais de vérification opérationnelle est calculé sur le montant des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires.

3. Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001

Cette section rend compte, sous forme de tableaux, des activités réalisées et des dépenses cumulées pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

Tableau 8: Cumul des dépenses consenties en 1999-2000 et en 2000-2001 dans le cadre du programme NPGP

Dépenses totales	
7 287 746,78 \$	
Répartition des dépenses entre les deux gouvernements	
Fédéral	Provincial
3 643 873,39 \$	3 643 873,39 \$

**Tableau 9: Nombre de dossiers ouverts et superficies traitées selon les agences et les types de travaux
Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001**

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	TOTAL
Dossiers ouverts (n ^{bre})	598	691	1 730	548	1 680	449	5 696
Martelage (ha)	575,0	367,8	1 716,7	173,5	2 212,9	268,5	5 314,4
Coupe de récupération partielle (ha)	280,3	248,9	1 016,7	0	301,0	44,2	1 891,1
Coupe de récupération totale (ha)	134,1	80,2	340,5	0	44,6	0	599,4

**Tableau 10: Frais d'administration et de vérification opérationnelle
Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001**

	Montant	Pourcentage
Dépenses totales des agences	5 966 407,59 \$	
Sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires	5 063 425,17 \$	
Frais d'administration	561 499,60 \$	
Intérêts acquis sur les placements	-56 734,63 \$	
Frais administratifs ajustés ¹	504 764,97 \$	8,46 %
Vérification opérationnelle ²	131 069,24 \$	2,59 %

1. Le pourcentage des frais administratifs ajustés est calculé sur le montant total des dépenses des agences.

2. Le pourcentage des frais de vérification opérationnelle est calculé sur le montant des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires.

Tableau 11 : Bilan des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001

	Prévisions	Dépenses	Pourcentage de réalisation
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1			
1.1 Conseils, information et formation			
<i>Formation</i>	106 945,00 \$	173 388,28 \$	162 %
<i>Développement</i>	400 882,00 \$	388 161,94 \$	97 %
1.2 Soutien à l'exécution			
<i>Services-conseils</i>			
Ouverture de dossiers	312 886,00 \$	262 072,97 \$	84 %
Évaluation sommaire des dommages	1 414 000,00 \$	1 468 740,91 \$	104 %
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	0,00 \$	35 910,81 \$	
Plan de récupération	1 016 171,00 \$	866 504,45 \$	85 %
Plan de restauration	239 800,00 \$	56 201,21 \$	23 %
Expertise biodiversité	2 700,00 \$	13 244,57 \$	491 %
Mise à jour du PAF	22 755,00 \$	13 624,71 \$	60 %
Rapport d'exécution	733 875,00 \$	174 537,78 \$	24 %
Suivi forestier	19 200,00 \$	4 221,42 \$	22 %
<i>Assistance technique</i>			
Martelage des tiges à récupérer	1 110 446,00 \$	792 479,54 \$	71 %
Martelage des contours	3 700,00 \$	6 988,35 \$	189 %
Martelage des tiges d'avenir	331 500,00 \$	125 745,34 \$	38 %
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>			
Coupe de récupération partielle	2 590 286,00 \$	916 282,69 \$	35 %
Coupe de récupération totale	361 843,00 \$	91 968,22 \$	25 %
Rabattage des débris dans les corridors routiers	3 575,00 \$	0,00 \$	0 %
Préparation de terrain	198 000,00 \$	15 428,00 \$	8 %
Mise en terre de plants	47 450,00 \$	1 913,38 \$	4 %
Remise en état des jeunes peuplements	665 000,00 \$	202 692,00 \$	30 %
Voirie forestière	82 575,00 \$	20 034,30 \$	24 %
Mesures d'atténuation biodiversité	6 000,00 \$	0,00 \$	0 %
Remboursement de la TPS au propriétaire	0,00 \$	1 931,79 \$	
Remboursement de la TVQ au propriétaire	0,00 \$	3 127,92 \$	
1.3 Étude et développement des connaissances			
<i>Biodiversité</i>	455 670,00 \$	433 483,04 \$	95 %
1.4 Divers			
<i>Suivi et évaluation</i>	1 119 447,00 \$	499 694,21 \$	45 %
<i>Vérification opérationnelle</i>	401 358,00 \$	130 244,90 \$	32 %
<i>Autres activités</i>	68 556,00 \$	84 359,08 \$	
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2			
<i>Frais d'administration</i>	1 184 879,00 \$	561 499,60 \$	47 %
TOTAL	12 899 499,00 \$	7 344 481,41 \$	57 %
<i>Intérêts acquis sur les placements¹</i>	0,00 \$	-56 734,63 \$	
GRAND TOTAL	12 899 499,00 \$	7 287 746,78 \$	56 %

1. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

**Tableau 12: Bilan des dépenses en 1999-2000 et en 2000-2001
selon les agences et les activités**

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	MRN	TOTAL
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1								
1.1 Conseils, information et formation								
<i>Formation</i>	12 399,76 \$	10 541,58 \$	79 139,51 \$	8 957,74 \$	57 628,68 \$	4 721,01 \$	0,00 \$	173 388,28 \$
<i>Développement</i>	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	388 161,94 \$	388 161,94 \$
1.2 Soutien à l'exécution								
Services-conseils								
Ouverture de dossiers	27 513,98 \$	31 792,92 \$	79 597,30 \$	25 213,48 \$	77 296,80 \$	20 658,49 \$	s.o.	262 072,97 \$
Évaluation sommaire des dommages	146 047,25 \$	181 118,36 \$	478 665,04 \$	152 856,55 \$	378 775,67 \$	131 278,04 \$	s.o.	1 468 740,91 \$
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	805,18 \$	1 552,84 \$	17 265,25 \$	8 316,31 \$	6 763,47 \$	1 207,76 \$	s.o.	35 910,81 \$
Plan de récupération	108 324,80 \$	61 745,42 \$	366 251,11 \$	20 035,80 \$	280 850,45 \$	29 296,87 \$	s.o.	866 504,45 \$
Plan de restauration	5 946,79 \$	3 220,70 \$	19 335,70 \$	13 377,41 \$	10 317,74 \$	4 002,87 \$	s.o.	56 201,21 \$
Expertise biodiversité	143,78 \$	0,00 \$	375,00 \$	0,00 \$	12 582,01 \$	143,78 \$	s.o.	13 244,57 \$
Mise à jour du PAF	1 052,48 \$	425,59 \$	1 805,89 \$	0,00 \$	9 035,22 \$	1 305,53 \$	s.o.	13 624,71 \$
Rapport d'exécution	20 443,97 \$	19 648,57 \$	90 897,35 \$	11 239,67 \$	28 359,41 \$	3 948,81 \$	s.o.	174 537,78 \$
Suivi forestier	0,00 \$	644,14 \$	2 542,05 \$	0,00 \$	1 035,23 \$	0,00 \$	s.o.	4 221,42 \$
Assistance technique								
Martelage des tiges à récupérer	78 934,76 \$	54 833,57 \$	259 558,52 \$	25 943,89 \$	332 745,30 \$	40 463,50 \$	s.o.	792 479,54 \$
Martelage des contours	612,51 \$	817,83 \$	2 613,37 \$	0,00 \$	2 944,64 \$	0,00 \$	s.o.	6 988,35 \$
Martelage des tiges d'avenir	6 694,46 \$	517,61 \$	21 912,26 \$	79 539,79 \$	11 387,48 \$	5 693,74 \$	s.o.	125 745,34 \$
Travaux d'aménagement forestier								
Coupe de récupération partielle	135 055,93 \$	119 455,50 \$	494 771,50 \$	0,00 \$	145 562,76 \$	21 437,00 \$	s.o.	916 282,69 \$
Coupe de récupération totale	22 179,22 \$	12 024,00 \$	51 075,00 \$	0,00 \$	6 690,00 \$	0,00 \$	s.o.	91 968,22 \$
Rabattage des débris dans les corridors routiers	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Préparation de terrain	7 260,00 \$	4 818,00 \$	206,50 \$	0,00 \$	3 143,50 \$	0,00 \$	s.o.	15 428,00 \$
Mise en terre de plants	0,00 \$	1 800,63 \$	112,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	1 913,38 \$
Remise en état des jeunes peuplements	14 031,50 \$	12 103,00 \$	33 715,50 \$	133 133,00 \$	2 394,00 \$	7 315,00 \$	s.o.	202 692,00 \$
Voirie forestière	1 150,55 \$	4 499,07 \$	10 928,58 \$	0,00 \$	1 016,50 \$	2 439,60 \$	s.o.	20 034,30 \$
Mesures d'atténuation biodiversité	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Remboursement de la TPS au propriétaire	610,98 \$	0,00 \$	136,20 \$	1 184,61 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	1 931,79 \$
Remboursement de la TVQ au propriétaire	700,44 \$	0,00 \$	156,21 \$	2 271,27 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	3 127,92 \$
1.3 Étude et développement des connaissances								
<i>Biodiversité</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	433 483,04 \$	433 483,04 \$
1.4 Divers								
<i>Suivi et évaluation</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	499 694,21 \$	499 694,21 \$
<i>Vérification opérationnelle</i>	26 073,20 \$	10 591,37 \$	43 365,83 \$	2 249,94 \$	43 516,32 \$	4 448,24 \$	s.o.	130 244,90 \$
<i>Autres activités</i>	6 634,64 \$	12 164,81 \$	20 041,38 \$	19 498,95 \$	6 819,61 \$	19 199,69 \$	s.o.	84 359,08 \$
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2								
<i>Frais d'administration</i>	72 882,77 \$	53 456,05 \$	147 117,88 \$	81 345,30 \$	122 439,43 \$	84 258,17 \$	s.o.	561 499,60 \$
TOTAL	695 498,95 \$	597 771,56 \$	2 221 585,68 \$	585 163,71 \$	1 541 304,22 \$	381 818,10 \$	1 321 339,19 \$	7 344 481,41 \$
<i>Intérêts acquis sur les placements</i> ²	-20 631,40 \$	-3 057,91 \$	-10 673,88 \$	-1 492,82 \$	-20 878,62 \$	0,00 \$	0,00 \$	-56 734,63 \$
GRAND TOTAL	674 867,55 \$	594 713,65 \$	2 210 911,80 \$	583 670,89 \$	1 520 425,60 \$	381 818,10 \$	1 321 339,19 \$	7 287 746,78 \$

1. s.o. : sans objet

2. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

4. Conclusion

Le Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés endommagés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain vise à aider les propriétaires à affronter les conséquences de cette catastrophe et à remettre leurs boisés en état.

En raison du délai pour la mise en œuvre du programme, la première année d'application (1999-2000) aura permis de réaliser principalement des activités liées à l'évaluation des dommages et à la planification des travaux visant la remise en état des peuplements endommagés. Un premier constat a été établi à la fin de cette première année : la gamme des travaux disponibles ne permet pas d'assurer pleinement la remise en état des peuplements.

Le 3 mai 2000, le gouvernement du Québec adoptait le décret 543-2000 qui permettait d'élargir l'éventail des traitements disponibles et de majorer certains des taux d'aide financière accordés. Ce décret a été adopté à la suite de consultations menées auprès des représentants des propriétaires et des agences ainsi que de la partie fédérale. L'entente était modifiée le 12 avril 2001. Il semble que l'ajout des différentes activités prévues au décret 543-2000 a permis de répondre à un plus grand nombre de besoins des propriétaires.

Les dépenses consenties dans le cadre du programme, qui avaient totalisé 2,81 M\$ en 1999-2000, se sont chiffrées à 4,48 M\$ en 2000-2001. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces dépenses sont défrayées à parts égales par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Pendant sa deuxième année d'existence, le programme a permis de prodiguer des services-conseils à 2 476 nouveaux propriétaires NPGP et de poursuivre la remise en état de peuplements matures et de jeunes peuplements qui couvrent respectivement des superficies totales de quelque 1 750 ha et 300 ha.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Ressources
naturelles

Québec

